

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA REGIE PERSONALISEE D'EXPLOITATION
DE L'AEROPORT DE BRIVE VALLEE DE LA DORDOGNE**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt mai à 09h00, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'aéroport de Brive-Vallée de la Dordogne, 19600 NESPOULS - salle de réunion, sous la Présidence de Monsieur Christian PRADAYROL, Doyen jusqu'à la délibération 2026-10, puis, Monsieur Julien BOUNIE, à partir de la délibération 2026-11.

La convocation a été établie et affichée le 11 mai 2026.

DELEGUES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Jean-Luc **SOUQUIERES**, Conseiller Communautaire délégué

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Madame Alexandra **DOUSSAUD**, Conseillère Communautaire

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Christian **PRADAYROL**, Vice-Président

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Départemental

Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président (à partir du vote de la délibération 2026-12)

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice-Président

CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Alexandra DOUSSAUD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : 2026-08 _ Installation du Conseil d'Administration
RAPPORTEUR : Monsieur Christian PRADAYROL, doyen d'âge

En référence à l'article R.2221-2 et R2221-9 du code Général des Collectivités Territoriales, "la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président, est présidée par le plus âgé des membres de l'assemblée".

Considérant la qualité de doyen d'âge des délégués titulaires présents ce 20 mai 2026, la séance a été présidée par Monsieur Christian PRADAYROL.

Les membres titulaires désignés par délibération du Comité Syndical en date du 04 mai 2026, ont été convoqués le 11 mai 2026 afin de procéder, après appel nominal, à l'installation des membres du nouveau Conseil d'Administration.

La condition de quorum posée à l'article L.2121-7 du CGCT est remplie, la séance d'installation du conseil d'administration de la régie est ouverte.

Vu la délibération du comité syndical du 23 mars 2009 portant création de la Régie Personnalisée pour l'Exploitation de l'Aéroport de Brive-Souillac, rendue exécutoire le 30 avril 2009,

Vu les statuts de la régie personnalisée et notamment l'article 5-1 qui fixe la composition du conseil d'administration à 8 membres titulaires et suppléants, ainsi répartis :

Collectivités membres	Titulaires	Collectivités membres	Suppléants
Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive	3	Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive	2
		Ville de Terrasson	1
Conseil Départemental de la Corrèze	2	Conseil Départemental de la Corrèze	2
Chambre de Commerce et d'industrie de la Corrèze	1	Chambre de Commerce et d'industrie du Lot	1
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	1	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	1
Conseil départemental du Lot	1	Communauté de communes des Causses et de la Vallée de la Dordogne (Cauvaldor)	1

Vu la délibération du 4 mai 2026 n° 2026-20 du Comité syndical désignant ses délégués à la régie personnalisée :

Collectivités membres	Membres Titulaires désignés	Collectivités membres	Membres Suppléants désignés
Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive	Mme Alexandra DOUSSAUD M. Jean-Luc SOUQUIERES M. Christian PRADAYROL	Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive	Mme Monique SERRE-IGOULZAN M. Philippe VIDAU
		Ville de Terrasson	M. Jean BOUSQUET
Conseil Départemental de la Corrèze	M. Julien BOUNIE M. Francis COMBY	Conseil Départemental de la Corrèze	Mme Pascale BOISSIERAS M. Jean-Jacques DELPECH
Chambre de Commerce et d'industrie de la Corrèze	Mme Françoise CAYRE	Chambre de Commerce et d'industrie du Lot	M. Jean HUGON
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	M. Philippe NAUCHE	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	M. Pascale CAVITTE
Conseil départemental du Lot	M. Frédéric GINESTE	Communauté de communes des Causses et de la Vallée de la Dordogne (Cauvaldor)	M. Jean-Claude FOUCHÉ

Il vous est proposé de bien vouloir prendre acte de ces désignations et de déclarer installés dans leur fonction les membres du conseil d'administration de la Régie Personnalisée pour l'Exploitation de l'Aéroport de Brive-Souillac.

Conformément au CGCT, et notamment son article R.2221-18, qui dispose que le conseil d'administration délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la régie,

Cet exposé entendu,

Le conseil d'administration prend acte des désignations ci-dessus et déclare installés dans leur fonction les membres du conseil d'administration de la Régie Personnalisée pour l'Exploitation de l'Aéroport de Brive-Souillac.

Nombre de membres en exercice : 8
 Nombre de membres présents : 5
 Nombre de suffrages exprimés : 5
 Votes : Pour : 5
 Contre : 0
 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
 Le Président du Conseil d'Administration
 Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,
 Enregistrée en Sous-Préfecture le 28/05/2026

Publiée et notifiée le 28/05/2026

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.